



Compte rendu du conseil municipal
Du 10 avril 2017

Date de Convocation : 6 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

NOM Prénom	Présent	Excusé / Procuration - NOM Prénom
ARCHAMBAULT Daniel	oui	
AUZAS Jean Joseph	Oui	
BIEGEL Gérard	Oui	
DEL VAS Daniel	oui	
DEMOFSQUI Sandrine	oui	
JUILLET Elise	oui	
LEVOY Mathieu	Excusé	
MOULIN Léo	Non	<i>Biegel</i>
MALFOY Christine	oui	
RAOUX Roland	oui	
TERUEL Marie Christine	Oui	
THAO Guillaume	oui	
VECILLA Laurent	Oui	
VOLLE Stephan	Oui	

Madame Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint. Marie-Christine Teruel est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du dernier conseil. Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Alors que certains documents sont parvenus en mairie après la convocation, Madame le Maire demande au conseil s'il accepte d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants : convention de sensibilisation aux pratiques musicales, modification des statuts de la DRAGA, création d'un groupement de commandes pour le marché public de la restauration scolaire. Le Conseil accepte ces ajouts.

1. Finances

1-1 Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs, affectation des résultats

Madame le Maire rappelle que la comptabilité publique vise l'équilibre entre les dépenses et les recettes de chacune des sections de fonctionnement (dépenses courantes et salaires..) et d'investissement (matériel, patrimoine..), pour chacun des 5 budgets communaux, sans transferts de l'un à l'autre des budgets.

Présentation des comptes administratifs 2016, résultats de clôture et affectation des résultats des différents budgets.

	Assainissement		
	CA 2016	Résultat de clôture	Affectation résultats
Investissement	-152742.06	-72412.80	Report
Fonctionnement	49580.70	92779.74	Réserve 72412.80 Report 20366.93
Total	-103161.36	20366.94	

	Débarcadère		
	CA 2016	Résultat de clôture	Affectation résultats
Investissement	-9092.50	15721.34	Report
Fonctionnement	3639.55	8139.93	Report
Total	-5452.95	23861.27	

	Horodateurs		
	CA 2016	Résultat de clôture	Affectation résultats
Investissement	24574.58	-15826.87	Report
Fonctionnement	18895.37	18895.37	Réserve 15826.37 Report 3068.50
Total	43469.95	3068.50	

	Camping		
	CA 2016	Résultat de clôture	Affectation résultats
Investissement	-2211.68	-22.45	Report
Fonctionnement	-4985.94	48655.72	Réserve 22.45 Report 48633.27
Total	-27097.62	48633.27	

	Commune		
	CA 2016	Résultat de clôture	Affectation résultats
Investissement	38219.98	-77060.64	Report
Fonctionnement	76023.42	76023.42	Réserve
Total	114243.40	-1037.22	

L'exercice budgétaire, qui prend aussi en compte les résultats des années précédentes, montre des budgets annexes sollicités ainsi que le budget investissement de la commune pour pouvoir faire des investissements (rénovation des équipements du camping, d'un court de tennis, travaux rue andronne, reprise des luminaires vétustes, achat de terrains pour parking...) tout en continuant à résorber le fort déficit d'investissement 2013 du budget commune.

Grâce à une gestion rigoureuse, le déficit de la section investissement de la commune est passé de -312 622.89 € en 2013 à -209 942.01 € en 2014 est maintenant à - 115 280.62 € 2015 puis - 77 060. 64 €, en 2016. L'ambition de définitivement solder ce déficit a été ralentie par le report de la vente du dernier terrain du haut plan, l'acheteur ayant obtenu son prêt en janvier 2017 seulement.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide les comptes administratifs et décide d'affecter les résultats de la manière décrite ci-avant, à l'unanimité. Le conseil municipal constate que les comptes de gestion sont en tous points semblables aux comptes administratifs et les valide à l'unanimité.**

1-2 Taux des impôts locaux 2017

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de voter les impositions directes locales pour 2017.

Il est proposé de maintenir les mêmes taux de référence qu'en 2016 (et 2015) à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,50 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 80,00 %

1-3 Subventions aux associations

Monsieur Auzas propose de débattre de la répartition des subventions aux associations, à la lecture des dossiers de demande de subvention déposés en mairie. Il est convenu de répartir les subventions comme suit :

- Association Course et Nature (Trail des Gorges) : 600 euros
- Association Max Ernst : 300 euros
- Comité des fêtes : 6 000 euros
- La Tirelire du Grain de Sel : 500 euros
- Judo club : 500 euros
- APPMA : 300 euros
- ACCA : 250 euros
- AINA : 500 euros
- Association les Trempe Cul : 500 euros
- USJM : 700 euros
- Amicale des Pompiers : 250 euros
- Association Généalogique : 100 euros
- Miss For Majic : 500 euros
- Ardèche Sport Attitude : 600 euros
- Entre Pierres et Eaux : 150 euros
- Les Givrées du Scrap : 300 euros
- Une rose un espoir : 100 euros

Associations conventionnées

- Bibliothèque St Martin : 3 000 euros
- Association Canoë-Kayak : 5 000 euros (2 500 € école de pagaie + 2 500 € fonctionnement et matériel)

1-4 Présentation des budgets primitifs 2017

Les montants sont présentés en euros

Fonctionnement	Assainissement	Campingle village	Débarcadère	Horodateurs/Plages	COMMUNE
Dépenses	93701,8	146633,27	77139,93	80101,29	791453 €
Recettes	93701,8	146633,27	77139,93	80101,29	791453 €

Investissement	Assainissement	Camping Village	le	Débarcadère	Horodateurs/Plages	Commune
Dépenses	158720,6	53185,72		24041,27	26573,16	655147.35 €
Recettes	158720,6	53185,72		24041,27	26573,16	655.147.35 €

Ces budgets intègrent le fonctionnement courant, le renouvellement de matériel périscolaire, d'aménagement de la zone de Tabion, de toilettes publiques au centre du village, de la réfection du quai des pescadoux et de la création d'un parking aux ateliers techniques, du solde financier de l'enfouissement des réseaux quartier Tabion, de la poursuite de l'équipement ou du renouvellement des équipements du camping municipal (barrières, peintures, électricité ..). Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide d'adopter les budgets primitifs à l'unanimité.**

1-5 Réalisation d'un emprunt (remplace et annule la délibération 2017-12)

Madame le Maire indique qu'il convient d'annuler la précédente délibération intervenue avant le vote du BP 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE, et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 150 000 euros destiné à financer les travaux du Quai des Pescadoux, le Parking du Soutou et le WC dans le jardin de la Cure, aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 150 000 euros (cent cinquante mille euros)
- Mise à disposition des fonds : en un ou plusieurs tirages jusqu'au 25 juin 2017 départ en amortissement : le point de départ en amortissement est fixé le 25 juin 2017 base de calcul des intérêts : 30/360.
- Echéances, paiement à terme échu
- Profil amortissement : échéances constantes
- Périodicité : semestrielle
- Nombre d'échéances : 30
- Taux : 1.48 %
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Frais de dossier : 225 euros

Madame le Maire de la Commune de Saint Martin d'Ardèche est autorisée à signer le contrat relatif au présent emprunt

2. Personnel

2-1 Renouvellement contrats : Emploi d'avenir

Madame Teruel indique au conseil municipal que les contrats de M. MATHURIN et M. BERRARA s'achèvent le 29 mai 2017.

La Mission Locale propose de renouveler des deux contrats aux 30 mai 2017 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 29 mai 2019.

Les personnes concernées donnant entière satisfaction et le besoin étant réel, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide du renouvellement de ces contrats dans les mêmes conditions, à savoir :

Un temps complet sur la base de 1480.30 euros brut/mois. Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

3. Cession de terrain parcelle A 2000

Monsieur Archambault fait part au Conseil de la proposition de Monsieur TILLIER Philippe qui souhaite acquérir la parcelle de terrain situé Quartier Fouguet, cadastrée sous le numéro A 2000.

A noter que, selon la délibération n° 2016-83, une demande d'échange d'une partie de la parcelle est en cours, et de ce fait la parcelle A 2000 va changer de numéro.

Monsieur TILLIER Philippe fait une offre pour l'achat de ce terrain à 108 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter cette proposition à 108 000 euros
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,
- dit que les frais d'acte seront supportés par Mr TILLIER Philippe.

4. Convention de sensibilisation aux pratiques musicales, année scolaire 2017-2018

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, chaque année scolaire, le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse assure des séances de sensibilisation aux pratiques musicales au sein de l'école publique de Saint Martin d'Ardèche. Elle propose de renouveler la convention, pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité, donne son accord, à Madame le Maire pour signer cette convention.

5. Statuts CDC DRAGA

Monsieur Archambault fait lecture au conseil municipal des modifications de statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les nouveaux statuts présentés dans la délibération de la Communauté de Communes n° 2017-057 en date du 6 avril 2017

6. Mise en place d'un groupement de commandes pour le marché public de la restauration scolaire

Sandrine Demofsqui et Elise Juillet informent de la mise en place d'un réseau de commandes pour la restauration collective avec les structures suivantes :

- L'association « Les Ardéchoux », Saint Martin d'Ardèche
- L'association « La Ribambelle », Saint Just d'Ardèche
- Commune de Saint Just d'Ardèche
- Commune de Saint Martin
- Commune de Saint Remèze

Pour pouvoir faire un appel d'offres commun, il faut constituer un groupement de commandes avec ces membres. La commune de Saint Marcel est coordonnateur et pilotera la procédure jusqu'à son attribution.

Une CAO spécifique sera créée afin que chaque membre ait un titulaire et un suppléant dans cette commission pour s'exprimer sur le choix du prestataire.

Chaque membre notifiera ensuite son propre marché au prestataire. L'offre de base proposée est 60% de bio et chaque membre pourra amener des options à son offre de base (exemple : plus de bio dans les repas).

Les objectifs de ce groupement sont sociétaux, environnementaux et de santé publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un groupement de commande pour le marché public de la restauration scolaire et désigne la commune de Saint Marcel coordonnateur de ce groupement

6. Divers

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'organiser la tenue des bureaux de vote pour les prochaines échéances électorales (présidentielle et législatives). Les conseillers sont invités à s'inscrire sur le tableau des permanences.

Par ailleurs, elle indique que Chantal Constant et Joël Paturay partiront à la retraite en cours d'année 2017. Fabien Dumas a, quant à lui décidé, de ne pas renouveler son contrat d'avenir, en concertation avec la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h30